

Conditions générales de vente et réservation 2021

1. Réservation :

Le client sélectionne sur le site ou renseigne sur fiche de réservation 2021 les services qu'il désire commander (choix de la location, date du séjour, supplément (ménage, draps, animaux).

La réservation ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au client de la confirmation de l'acceptation de la réservation, par courrier électronique ou postal ou en cas de réservation directement à la réception du camping, accompagnée d'un acompte selon les modalités suivantes :

- 50% du montant de la location à la réservation
- Le solde devra être réglé 15 jours avant votre arrivée.

Toute commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

2. Tarifs :

Les tarifs en vigueur exprimés sur le site internet www.campingpleineforet.com sont exprimés en euros.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion de 25 euros.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la location, y compris ces frais.

Tous versements sont à effectuer à l'ordre de SARL R&C DESCLAUX, soit par carte bancaire, soit par chèque bancaire ou par chèques vacances.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé.

3. Taxe de séjour :

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la commune n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est de 0,55 cts par personne majeure et par jour. Elle est à acquitter lors du paiement du solde et figure distinctement sur la facture.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé.

4. Dépôt de garantie :

A votre arrivée, vous sera demandé un dépôt de garantie de 500€ en pré-autorisation bancaire (CB) ou chèque, qui vous sera rendu à la fin de votre séjour, déduction faite s'il y a lieu des frais de nettoyage et remise en état du logement

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

5. 1 Annulation :

En cas d'annulation du séjour, nous retenons une partie ou la totalité du montant du séjour comme suit :

- Plus de 45 jours avant le début du séjour : 25% du montant total du séjour.
- Entre 30 et 45 jours avant le début du séjour : 50% du montant total du séjour.
- Moins de 30 jours avant le début du séjour : 100% du montant total du séjour.

Les frais de traitement et de gestion ne seront pas remboursés.

5.2 Annulation en cas de pandémie :

En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai maximum de 30 jours.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

Par dérogation aux dispositions de l'article **6.1 ANNULATION**, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation re donnera lieu au remboursement des sommes versées d'avance ou à la délivrance d'un avoir valable 12 mois non remboursable

6. Assurance annulation :

Possibilité d'une assurance annulation (à la charge du client) sur <http://www.campez-couvert.com>.

7.Séjour :

A réception de votre confirmation de location, il vous sera envoyé un accusé réception mentionnant le numéro de la réservation à présenter à votre arrivé, accompagné d'une assurance villégiature ou responsabilité civile couvrant la durée de votre séjour. (Attestation à demander à votre assureur.)

Les arrivées sont possibles à partir de 16h et les départs avant 10h Le client devra prendre rendez-vous avec l'accueil 72h avant son départ pour prévoir l'état des lieux de sortie.

8. Animaux

Les animaux sont acceptés moyennant un supplément payable lors de la réservation, exceptés les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Ils doivent être tenus en laisse en permanence.
Fournir copie du carnet de vaccination à jour de votre animal avant votre arrivée.

9. Règlement intérieur :

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le Client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est disponible sur simple demande.

10. Médiation de la consommation :

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable ou de réponse du Gestionnaire, le Locataire a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir sont les suivantes :

- Saisine par Internet sur le site suivant : www.medicys.fr
- Saisine par courriel mail à l'adresse suivante : contact@medicys.fr
- Saisine par voie postale à l'adresse suivante : 73 Bd de Clichy 75009 PARIS
- Saisine par téléphone au numéro suivant : 01 49 70 15 93

La loi française est seule applicable au présent contrat